

Bilan des actions conventionnées
en 2015

LES ENTREPRISES D'INSERTION



Présentation et objectifs

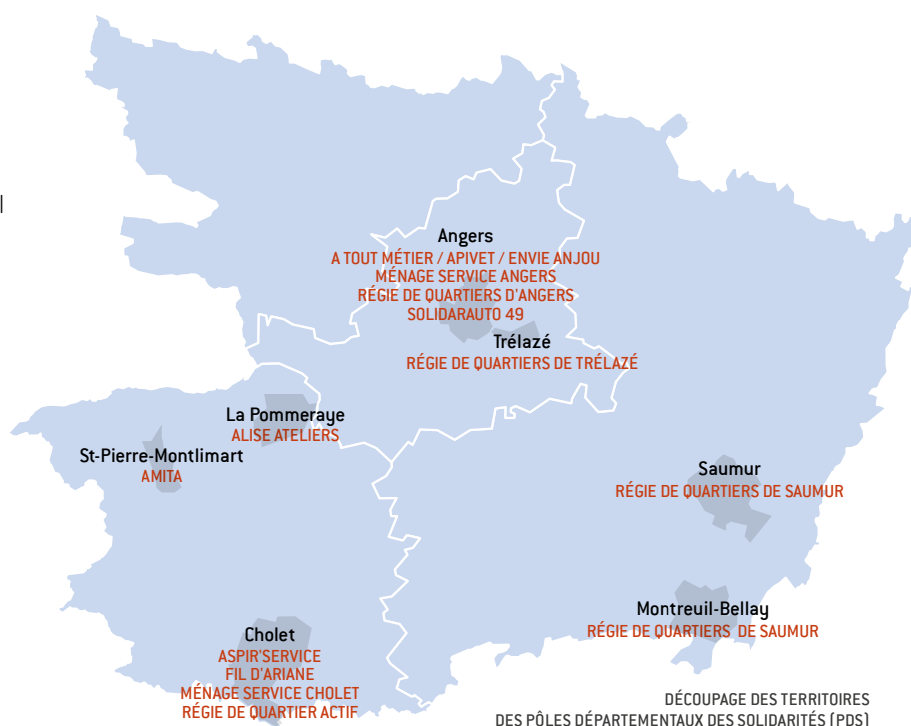
➔ L'objectif de l'Entreprise d'Insertion (EI) est la mise en situation de travail de personnes plus ou moins proches de l'emploi et rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi classique afin de développer les aptitudes et les compétences.

➔ L'accompagnement proposé par l'entreprise d'insertion permet de travailler sur le projet professionnel et/ou la recherche d'emploi.

➔ L'Entreprise d'Insertion est généralement une association loi 1901 et fait partie des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE). Elle doit être conventionnée au préalable par l'Etat via l'UD-DIRECCTE et après avis du Conseil départemental d'insertion par l'activité économique (CDIAE).

➔ La plupart des EI est adhérente à la Fédération des Entreprises d'Insertion (ex UREI).

Lieux d'implantation des actions d'insertion



Le conventionnement avec le Département

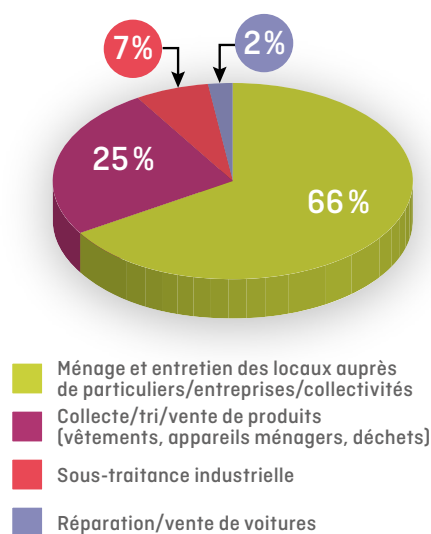
Les caractéristiques

- ➔ En 2015, sur 22 Entreprises d'insertion conventionnées par l'Etat, 14 ont également passé une convention avec le Département correspondant à 92 places pour des bénéficiaires du RSA, sur un total de 371,5 équivalents temps plein (ETP soit 1 505 h travaillées) conventionnés par l'Etat.
- ➔ Le soutien financier du Département s'élève à 147 200 €, correspondant à un montant annuel par place de 1 600 € au titre de l'accompagnement socioprofessionnel.
- ➔ Depuis 2013, le cahier des charges a introduit des temps collectifs en complément des temps individuels existants pour l'accompagnement des personnes. Ces temps d'accompagnement sont réalisés par un professionnel qualifié et identifié au sein de la structure. Ils sont destinés à mieux préparer la sortie et à travailler le projet professionnel et/ou la recherche d'emploi.
- ➔ Le participant est salarié en Contrat à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI) de 4 mois minimum à 24 mois maximum.
- ➔ Le référent RSA est associé aux démarches engagées avec le salarié en insertion.

Les supports

- ➔ Certaines activités requièrent des compétences particulières (réparation en électroménager et réparation de voitures) ce qui rend plus difficile le recrutement du public RSA sans qualification.

Répartition du nombre de places par secteurs d'activité



Les résultats et effets induits

La réalisation des objectifs conventionnels

- ➔ En 2015, 244 personnes ont bénéficié des accompagnements individuels et collectifs pour un taux d'occupation des places de 107%.
- ➔ Les BRSA ont réalisé 123% des heures de travail prévues.
- ➔ En moyenne, 2,65 personnes passent sur une place en entreprise d'insertion ce qui explique les niveaux de réalisation supérieur aux objectifs.
- ➔ 54% des publics accueillis en EI sont issus des quartiers prioritaires.
- ➔ Les entreprises d'insertion sont concentrées sur Angers/Trélazé et sur Cholet. Les PDS Nord Anjou et Est Anjou restent toujours dépourvus de ce type de SIAE.



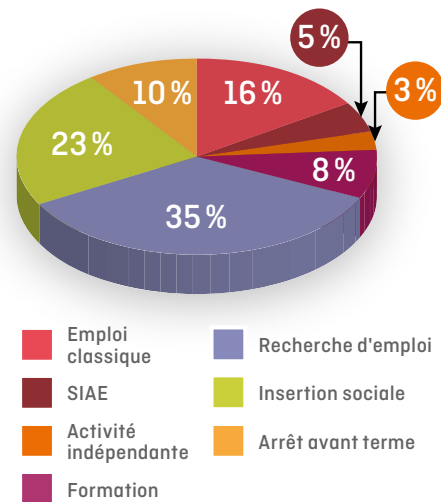
Impacts économiques

- ➔ Le volume d'activité sur l'année réalisé par des participants RSA représente 100,80 équivalents temps plein (ETP) sur un total de 267,94 ETP conventionnés par l'Etat sur l'ensemble du département.
- ➔ Les Entreprises d'Insertion ont des marchés publics avec les agglomérations et des communes pour réaliser les activités en sous-traitance.
- ➔ Les bailleurs sociaux sous-traitent l'entretien des immeubles aux Régies de Quartiers.
- ➔ Certaines structures d'insertion développent des initiatives pour renforcer les liens avec les entreprises classiques : adhésion aux Clubs d'entrepreneurs locaux ou départementaux, expérience du réseau Echobat réunissant professionnels et acteurs impliqués dans l'éco-construction et le développement durable à l'échelle d'un territoire (sensibilisation, formation, conseil et accompagnement auprès de professionnels, de particuliers et d'organismes publics).
- ➔ Les Entreprises d'Insertion ont pour objectif de développer les clauses avec les collectivités, et de travailler davantage avec les entreprises pour trouver de nouvelles activités en s'appuyant sur la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE).

Impacts participants

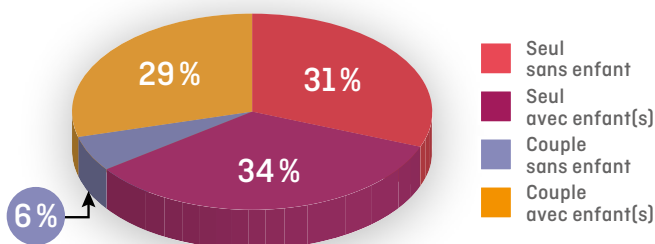
- ➔ En 2015, les sorties vers l'emploi se maintiennent par rapport à 2014 (24%) notamment les sorties vers l'emploi classique supérieures de 2 points aux données globales*.
- ➔ Cependant, les personnes en recherche d'emploi sont plus nombreuses qu'en 2014 (+2 points) et il y a eu moins d'entrées en formation (difficultés financières de certaines entreprises d'insertion qui n'ont pas mis la priorité sur ce point).
- ➔ Le contexte économique n'est pas favorable pour accéder à un emploi.

Sorties

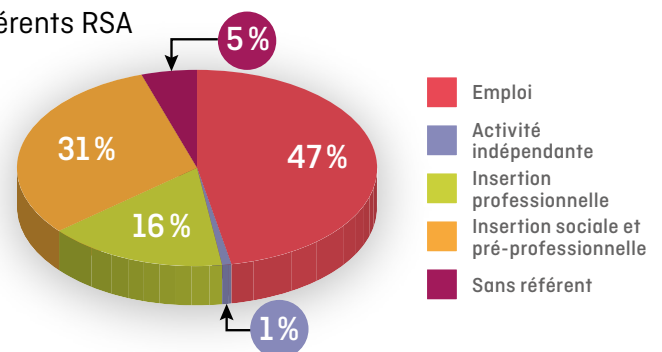


Le profil du public accueilli

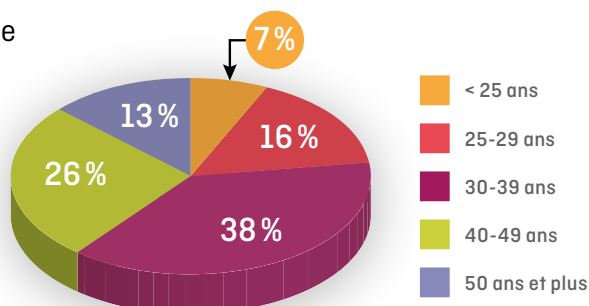
Situation familiale



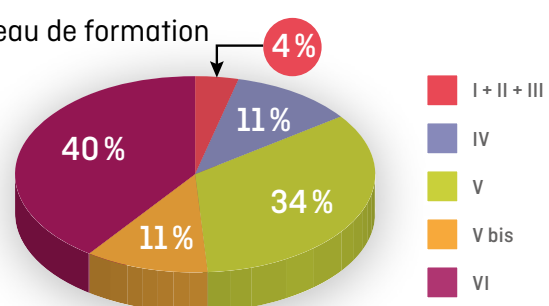
Référents RSA



Âge



Niveau de formation



- ➔ 52% des participants RSA sont des femmes, à l'instar des données globales*.
- ➔ On constate que la proportion des 30/49 ans a légèrement baissé. La part des moins de 25 ans a augmenté de 3 points passant ainsi de 4 à 7%, tout comme celle des plus de 50 ans qui atteint désormais 13%.
- ➔ 62% des participants RSA sont seuls ou en couple avec des enfants. Cette proportion est plus marquée que dans les données globales (54%)*.
- ➔ Les participants RSA ont un niveau de formation peu élevé (51% avec un niveau VI/Vbis). Cependant, on peut noter que la proportion du niveau V a augmenté de 5 points par rapport à 2014.

- ➔ Le principal organisme référent RSA des participants accompagnés en EI est Pôle Emploi (51%). On constate par ailleurs que 21% (24% en 2014) ont un référent social. 10% du public n'ont pas de référent RSA contre 6% au niveau des données globales*.
- ➔ 1/4 des participants RSA en 2015 présente des problématiques de santé importantes qui freinent l'entrée dans un emploi ou une formation.

*Données globales : 2 304 participants RSA

Témoignage d'un professionnel à la Régie de Quartiers d'Angers

Le projet des Régies de quartiers est entre autres, de recruter des personnes en difficulté d'accès à l'emploi habitant les quartiers prioritaires, afin notamment qu'elles participent à l'amélioration de leur cadre de vie.

De formation Conseillère en économie sociale familiale, je travaille à la Régie de quartiers d'Angers depuis 2009 et je suis chargée de l'accompagnement socio-professionnel des salariés en insertion sur l'entreprise d'insertion. Les activités supports sont principalement le nettoyage des cages d'escaliers, l'entretien des espaces verts, la propreté publique et la médiation.

L'accompagnement des salariés peut durer plusieurs mois, mais dans la limite de 24 mois, durée de l'agrément délivré par Pôle emploi.

Cet accompagnement se traduit d'une part par une mise en situation de travail via un contrat à durée déterminée d'insertion, mais aussi la proposition d'actions permettant de lever les freins d'accès à l'emploi ou à la formation. Un suivi et une évaluation régulière du parcours d'insertion sont effectués lors d'entretiens individuels avec le salarié où j'associe régulièrement les encadrants techniques (acquisition des compétences techniques, savoir-faire, savoir-être) et les partenaires extérieurs, référents du salarié (Pôle emploi, Plie, MLA, Conseil départemental, associations locales...). Je propose également régulièrement des ateliers collectifs (petit déjeuner santé, atelier création du compte personnel de formation...).

L'accompagnement professionnel se fait en étroite collaboration avec les encadrants techniques qui sont en contact quotidien avec les salariés et qui repèrent souvent les premiers les problématiques (addictions, retards, postures professionnelles non adaptées...).

Il peut prendre différentes formes : définition d'un projet professionnel ; réalisation d'un bilan des compétences ; mise en place d'immersions pour valider son projet ; actions de formations internes ; simulation d'entretiens d'embauche, aide à la recherche d'emploi (télé-candidatures, mise en ligne du CV...). Mais, pour la majorité des salariés, il faut en amont proposer un accompagnement social global pour stabiliser des situations précaires parfois importantes : trouver un logement ; travailler sur le budget et éventuellement sur des situations de surendettement ; se soigner (addictions, « reprendre contact avec la médecine », dentiste, bilan de santé avec l'IRSA...); accès aux droits (CMU-C, aides financières pour passer le permis de conduire...); amélioration des savoirs de base.

Toutes ces actions sont mises en place en lien étroit avec tous les partenaires institutionnels (Pôle emploi, Conseil départemental, CAF...) mais aussi tous les autres organismes et associations qui travaillent autour des problématiques rencontrées par nos salariés (Solendi, ALIA, LEC, APTIRA, AFODIL...).

Depuis maintenant 7 ans que j'occupe ce poste, je peux également ajouter que le fait d'avoir un travail, et d'être « salarié » permet surtout aux personnes de retrouver leur dignité, et de reprendre progressivement confiance en soi, même si les postes sont pourtant parfois difficiles physiquement et très éloignés de ce que les personnes pouvaient faire auparavant (soit dans leur pays d'origine, ou avant un licenciement, un divorce...). Mais, travailler, se lever le matin et se sentir utiles permettent à de nombreux salariés de rebondir pendant leur parcours, et de retrouver un emploi à la sortie, ou d'entrer en formation alors que cela leur semblait inaccessible à leur arrivée à la Régie de quartiers.

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE

anjou

Département de Maine-et-Loire

Direction générale adjointe du Développement social et des solidarités
Direction insertion / Service Insertion et emploi
CS 94104 - 49941 ANGERS CEDEX 9
solidarites.maine-et-loire.fr

Ayez le réflexe...

PORTAIL INSERTION
insertion.maine-et-loire.fr

